



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Ardèche

**Le Directeur départemental des Finances
publiques**

11 Avenue du Vanel
07000 Privas

Affaire suivie par : Thierry GIBERT
Téléphone : 04 75 64 89 12
Courriel : thierry.gibert@dgfip.finances.gouv.fr

M. Michel TALAGRAND
Maire de SABLIERES
Mairie
07260 SABLIERES

Privas, le **16 FEV. 2021**

Objet : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales du 24 janvier 2021

Monsieur le Maire,

Par délibération n° DE2021010 en date du 09/02/2021, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste que vous avez bien voulu me transmettre le 12/02/2021 et conformément au 2 de l'article 1650 du code général des impôts, j'ai désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes dont les noms sont mentionnés dans le document ci-joint.

Je vous remercie d'informer chacun des commissaires titulaires et suppléants de cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-François GRANGERET

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de SABLIERES ;

le Directeur départemental des finances publiques de l'Ardèche désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
✓ ESCHALIER Elyane	✓ TALAGRAND Florine
✓ BOUCHIER Patrick	✓ COUDERC Monique
✓ LE MARCHAND Sylvie	✓ GODELET Christophe
✓ JALABERT Nathalie	✓ GELLY Jocelyn
✓ LEBLOND Sandrine	✓ BASTIDE Philippe
✓ MATHIOU Michel	✓ HUBERT Angélique

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Privas, le

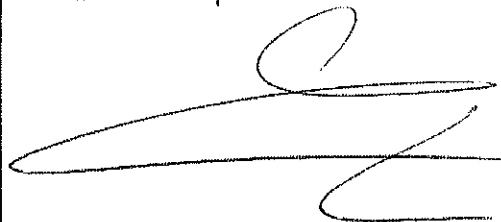
16 FEV. 2021

DESTINATAIRES

M. le Maire de SABLIERES

Mme la responsable du service des impôts des particuliers d'AUBENAS

Le Directeur départemental des finances publiques,



Jean-François GRANGERET